

CHAPITRE 6

**POSITION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET
RECOMMANDATIONS DE PEAT MARWICK AU SUJET DU PROJET DE VENTE**

Le 14 avril 1992, le Comité achevait ses audiences publiques en recevant deux témoins importants : le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et la firme de consultants Peat Marwick Stevenson & Kellogg. Leurs témoignages sont exposés dans le présent chapitre, de même que les principales questions qu'ils ont soulevées au sein du Comité. Les représentants officiels de la Nouvelle-Écosse comparaissaient alors pour la deuxième fois devant le Comité.

La position de la Nouvelle-Écosse

Le mémoire du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, représenté par l'honorable Ken Streach, ministre des Transports et des Communications, a été extrêmement important et n'a laissé planer aucun doute sur la position de la province. Le ministre a en effet déclaré :

S'il est nécessaire de maintenir le service ferroviaire entre Truro et Sydney, il faut penser économie et sécurité. Si cette région de la Nouvelle-Écosse peut aspirer à une stabilité ou à une expansion économique, elle doit pouvoir disposer d'un réseau de transport souple qui est aussi rapide que le réseau d'autoroutes, mais présente les avantages du transport ferroviaire sur le plan du poids et du coût pour les longues distances. Les expéditeurs comme Sydney Steel, Stora Forest Industries, la Société de développement du Cap-Breton et Trenton Works dépendent énormément du train pour recevoir et expédier des marchandises. Dans les collectivités où ils sont les principaux employeurs, les gens souffrent déjà beaucoup de la récession, et la fin du service ferroviaire pourrait faire disparaître jusqu'à 7 000 emplois. C'est une situation inadmissible et, naturellement, une situation inacceptable.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'engage à faire tout son possible pour protéger ces emplois, des emplois qui dépendent du maintien du service ferroviaire sur cette voie. C'est pourquoi nous insistons pour que le gouvernement du Canada - par l'entremise de sa société d'État, le CN - fasse honneur à ses engagements sur le plan de l'expansion régionale en maintenant le service sur cette voie.

Selon nous, ce serait la seule façon de garantir que l'on continuera à offrir le service sur cette voie.

À cette fin, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ne s'est pas montré disposé à adopter la loi d'autorisation nécessaire ni à accorder au soumissionnaire retenu un permis d'exploitation dans la province. Le ministre a affirmé :